

Journées d'étude « Le handicap à l'école : travailler ensemble » organisées par l'INRP (11 et 12 mai 2009)

Eric Plaisance, Professeur Emérite Université Paris Descartes

Table ronde

« Travailler ensemble pour faire progresser un élève handicapé en milieu ordinaire... »

Il est toujours très utile de bien comprendre d'où nous venons pour mieux percevoir où nous allons et pour mieux définir où nous devons aller. En d'autres termes, l'approche historique est un point de départ important pour analyser les enjeux de l'actualité et surtout pour envisager les moyens de progresser. Je voudrais, sur ce point, me référer à Robert Castel. Rappelons que Robert Castel est sociologue et, sans doute, le meilleur spécialiste des mutations du travail ou, comme il le dit lui-même, de la question sociale, liée aux transformations du salariat. Dans son dernier ouvrage au titre significatif « La montée des incertitudes »¹, il définit ses options méthodologiques de la manière suivante :

« ...une situation actuelle doit toujours être replacée au sein d'un processus de transformations. Le présent n'est pas seulement le contemporain, mais il se saisit à la conjonction d'effets d'héritage et d'effets d'innovation. Nécessité donc de faire une 'histoire du présent' qui comprend l'actualité comme le point d'aboutissement provisoire d'une dynamique plongeant ses racines dans le passé. Cette histoire n'est pas une histoire événementielle, mais elle s'efforce de reconstruire des processus de longue durée qui ne se déploient pas d'une manière linéaire, mais passent par des moments de tensions et de déséquilibre, opèrent des bifurcations à travers lesquelles s'effectuent des changements de régime qui produisent une nouvelle articulation de l'ancien et du nouveau (métamorphoses). »

Notre hypothèse de travail pourrait se situer dans cette perspective méthodologique et guider nos réflexions au cours de ces journées d'étude. Car nous sommes aussi à l'articulation des structures anciennes et des innovations institutionnelles, au point de la confrontation entre d'anciennes manières de penser et de nouvelles pistes de travail. Pour résumer, je propose de définir, à la manière des sociologues, là encore, les types idéaux qui ont orienté et qui orientent l'éducation pour les enfants handicapés.² On peut ainsi repérer trois grands types : l'éducation spéciale, l'éducation intégrative, l'éducation inclusive. On peut alors se demander où nous nous situons en France, d'où nous venons et où nous en sommes maintenant. On peut aussi envisager des

¹ Le titre complet est celui ci « La montée des incertitudes. Travail. Protections. Statut de l'individu », Editions du Seuil , 2009. La citation se trouve pages 62 et 63. La notion de « métamorphoses » présente à la fin de la citation a été utilisée dans le titre même d'un des ouvrages de Castel : « Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat », Fayard, 1995 (réédité en 1999 chez Gallimard , collection Folio essais).

² J'utilise ici provisoirement l'expression de « handicapé » (en conformité avec la loi de 2005) , bien qu'un débat soit aussi nécessaire sur cet usage, car il englobe le plus souvent des visions en négatif des personnes concernés. On peut argumenter que les personnes sont « autrement capables ». Voir l'ouvrage publié sous ce titre par Eric Plaisance aux éditions Autrement en 2009.

comparaisons avec d'autres pays européens et tenter de les situer dans ce canevas d'analyse. Les contributions de nos collègues ici présents, en provenance d'Angleterre et d'Italie, peuvent nous y aider. En particulier, ils nous aident dans le débat actuel sur intégration / inclusion. Simple coquetterie sémantique ? Ou options d'action qui se réfèrent à des représentations fondamentalement différentes des enfants concernés et du rôle de l'école à leur égard ? ³

Les types que nous proposons doivent être envisagés non seulement en fonction des orientations éducatives officielles mais aussi en fonction des institutions existantes et des pratiques réelles. Par exemple, le terme d'éducation spéciale ne figure plus dans la loi de 2005, mais nombre de structures sont héritées directement de ce « spécial », qui renvoie principalement à la notion de séparation par rapport au « normal », et nombre de pratiques sont habitées par le montage de manière d'être et de faire à l'écart d'autres professionnels. Or, nous nous trouvons précisément à un tournant où les cultures professionnelles séparées constituent des obstacles à l'évolution des pratiques. C'est au contraire dans la recherche de cultures partagées que nous pouvons essayer de dépasser les clivages traditionnels. De ce point de vue, je voudrais citer la parution récente d'un décret qui était réclamé depuis la loi de 2005 pour asseoir une nouvelle politique de scolarisation des enfants handicapés. Il s'agit du décret du 2 avril 2009 qui traite de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés mais surtout des coopérations inter institutionnelles. ⁴ Parmi les aspects importants de ce texte, on doit mentionner les modalités de concertation et de coopération. Par exemple, des concertations entre les enseignants des établissements scolaires et les enseignants des unités d'enseignement des établissements et services médico-sociaux. Ou encore, des formations d'enseignants ou de personnels de l'éducation nationale qui peuvent faire appel à la compétence de professionnels issus de ces mêmes établissements ou d'associations de personnes handicapées. Il est ainsi reconnu cette diversité de compétences qui, au lieu d'être mises en œuvre séparément, sont appelées à agir en synergie afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des adolescents et à leurs parcours de scolarisation.

Si vous désirez citer ou faire référence à ce contenu, ce fichier ou cette page, merci d'en signaler la source et l'url : <http://>

© Institut national de recherche pédagogique

³ Pour approfondir sur ce point se référer par exemple à :

- Plaisance Eric, Belmont Brigitte, Vérillon Alette, Schneider Cornelia, Intégration ou inclusion ? Éléments pour contribuer au débat, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2007, n°37, p.159-164.
- L'éducation inclusive en France et dans le monde, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* (INSHEA), 2009, hors série n°5 (numéro coordonné et présenté par Hervé Benoit et Eric Plaisance).
- Former à accueillir les élèves en situation de handicap, *Recherche et formation pour les professions de l'éducation* (INRP), 2009, n°61 (numéro spécial coordonné et présenté par Eric Plaisance)

⁴ Les références exactes sont les suivantes : Décret n°2009-378 du 2 avril 2009, publié au *Journal officiel* du 4 avril 2009, n°80, texte 15.